

COLLECTIF DE DEFENSE DE L'HÔPITAL PUBLIC DE FONTAINEBLEAU

Association loi 1901 n°W77005224 JORF du 29 décembre 2012, n°1592

Site : <http://collectif-hopital-fontainebleau.blogspot.fr>

courriel : chp.fontainebleau@gmail.com

**ASSEMBLEE DEBAT
POUR LA DEFENSE DES HOPITAUX DU SUD 77**

**LE 29 MARS 2017 A 20 HEURES
HOTEL DE L'AIGLE NOIR A FONTAINEBLEAU**

**AVEC LA PARTICIPATION
DU DR CHRISTOPHE PRUD HOMME**

➤ **LA POLITIQUE D'AUSTERITE DU GOUVERNEMENT : LES
EVOLUTIONS LEGALES ET LES CONTRAINTES BUDGETAIRES**

1. La Loi de Modernisation de La Santé votée le décembre 2015 oblige les hôpitaux à se regrouper dans des Groupements Hospitaliers de Territoire(GHT) . Ils seront dirigés par le directeur de l'hôpital référent du GHT. Les autres hôpitaux ainsi perdent leur indépendance.

2. La réduction des budgets hospitaliers a pour conséquence la suppression de 22 000 postes dans la fonction hospitalière, une réduction des investissements, des fermetures de services et activités sur l'ensemble du territoire français.

➤ **LES CONSEQUENCES DE CETTE POLITIQUE DANS LE SUD 77**

1. En juillet 2015, dans la plus stricte intimité, les maires de Fontainebleau, Nemours et Montereau décident de fusionner administrativement les hôpitaux de leur ville.

2. En réalité, cette fusion est un pari pour contrôler le futur regroupement avec le pôle de santé de Melun

3. Cette décision précipitée est autoritaire et idéologique ! Certes, une coopération entre les trois établissements est nécessaire mais les personnels soignants compétents ont été écartés de la négociation.

➤ **LE PARI PERDU DES TROIS MAIRE :, FONTAINEBLEAU, NEMOURS, MONTEREAU**

1. L'objectif de la fusion a échoué : l'ARS, en décembre 2016, a désigné Melun pour assurer la responsabilité du GHT. Or cet établissement est public-privé ! Cette structure que nous avons combattue auparavant à Fontainebleau revient en force.

2. Cette fusion, rentrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, permet d'absorber le déficit de l'hôpital de Montereau au détriment de Fontainebleau et Nemours dont les moyens seront réduits voire transférés.

3. Elle masque un état des lieux catastrophique.

- On déplore une pénurie en personnel, équipement, infrastructures, lits et services,
- Nos établissements sont devenus peu attractifs pour les médecins spécialisés et souffrent d'un défaut de recrutement en personnel médical

4. Elle poursuit « la casse » selon un scénario bien connu.

- « MUTUALISATIONS DES MOYENS »
- « SUPPRESSION DES DOUBLONS » : quand on fusionne il y a obligatoirement des doublons, des triplons sous entendu inutiles et coûteux.
-
- « DEFICIT BUDGETAIRE » en prime ! Pour notre cas, il s'agit de l'hôpital de Montereau qui connaît un déficit de plusieurs millions que les autres structures en équilibre contribueront à résorber par la réduction des coûts de fonctionnement ...

➤ **LA DEGRADATION DE L'ACCUEIL DES USAGERS ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS.**

Les séquelles des mesures concrètes mises en place par la direction du GHT sont nombreuses :

1. Spécialisation des sites pour les activités, les usagers se déplaceront !

2. Suppressions de postes en personnels.

3. Fermetures d'activités en fonction de la réorganisation.

4. Réduction du programme capacitaire en lits et places aggravant la qualité et la sécurité des prises en charge des patients notamment aux urgences.

5. Réduction et ajournement des investissements en matériel souvent obsolètes.

➤ **ON DOIT DONC S'INTERROGER SUR LE FUTUR FONCTIONNEMENT DE NOS TROIS HOPITAUX**

Toutes les études montrent que le fonctionnement d'un établissement hospitalier au delà de 500 lits et places perd en efficience et efficacité du fait des nombreux dysfonctionnements.

1. Conséquences de la fragmentation en trois sites éloignés :

- éloignement des professionnels, les équipes devront circuler entre les sites
- éloignement des populations
- éloignement des lieux de décisions
-

2. Dégradation des conditions de travail du personnel

- La réduction des effectifs concernera tous les secteurs (administration, directeurs, services intérieurs, encadrement, ingénieurs, techniciens, personnels de soins, médecins...).
- La journée de 12 heures, les rappels des agents en récupération, les déplacements de services... déstabilisent le personnel et suscitent le stress. Des résistances quotidiennes sont déjà observées par les syndicats.
- Les dérives autoritaires de la hiérarchie sont constatées.
- D'importants risques sociaux sont à craindre comme ailleurs.

3. Remises en cause de la sécurité et de la qualité des soins

- Un hôpital ne se gère pas comme une entreprise.
- Il s'agit ici de soigner, guérir et donner l'espérance au malade.
- Les techniques, les communications par télé-médecine, télé-imagerie, e-médecine... ne permettront pas de compenser les réductions d'effectifs.

➤ **LA MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANCE ANTI DEMOCRATIQUE ET AUTORITAIRE.**

1. Les lois « HPST », juillet 2009, de Roselyne Bachelot et « Modernisation de la santé », décembre 2015, de Marisol Touraine contribuent à la lente destruction du service public de santé, la seconde complète la première d'une manière très cohérente.

2. Tout fonctionnement démocratique dans les hôpitaux a disparu par la suppression des contre-pouvoirs. La direction dispose désormais de toutes les prérogatives mais elle doit se soumettre aux injonctions des ARS et du ministère.

3. Cette dérive **autoritaire** et « **austéritaire** » aboutit à :

- une réduction
- une désorganisation de l'offre de soins

dans les établissements publics de santé restructurés sur des critères d'efficience (T2A) et non en fonction des besoins.

**Ce nouveau fonctionnement des hôpitaux
prépare et favorise la privatisation.**

**L'emprise financière telle qu'elle est organisée est une menace
au droit universel aux soins de qualité et égalitaires.**

LE COLLECTIF DE DEFENSE DE L'HOPITAL PUBLIC DE FONTAINEBLEAU - CDHPF -

- Le CDHPF est la seule organisation sur le territoire à défendre le service public hospitalier.
- L'hôpital public reste la seule réponse possible aux besoins de santé de nos concitoyens.
- Des solutions existent pour garantir une offre égalitaire de soin de qualité :
 - ✓ Le CDHPF renouvelle le principe que seul un centre hospitalier public de proximité, de plein exercice et indépendant, demeure malgré les évolutions la structure pivot sur un territoire.
 - ✓ Un maillage judicieux doit s'instaurer avec la médecine de ville.
 - ✓ Les centres publics de santé publics doivent être créés par l'hôpital, ceux-ci sont prévus par loi HPST. Le CDHPF juge urgent de créer de telles structures dans les quartiers du territoire relevant de la « Politique de la Ville ».
 - ✓ L'hôpital doit recruter des médecins spécialistes notamment en médecine générale avec le statut de PH qui partageront leur activité entre l'hôpital et ces centres de santé

**VENEZ NOMBREUX PARTICIPER AU DEBAT
POUR DENONCER
LES ATTEINTES AU SERVICE PUBLIC HOSPITALIER
ET DISCUTER DES SOLUTIONS ALTERNATIVE
A CES DEGRADATIONS !
SOYONS ACTEURS DE L'AVENIR DU SERVICE PUBLIC !**

Annexe 1

L'exemple du MAIRE DE FONTAINEBLEAU ...

Cet élu a initié et défendu coûte que coûte un projet de reconstruction associant l'hôpital public de sa commune et la clinique privée dans le cadre d'un Partenariat Public Privé, PPP.

Ce projet était voué à l'échec dès le départ.

L'entêtement de cet édile municipal fit perdre à l'Hôpital de Fontainebleau un temps précieux de huit années, interdisant toute initiative locale de modernisation.

Le Collectif de Défense de l'Hôpital Public de Fontainebleau, CDHPF, créé en mars 2011, a dénoncé et fait connaître à la population les dangers et l'impossibilité de réaliser ce projet par voie de presse, pétition, tracts, assemblées publiques.

Finalement, en janvier 2013, le néfaste projet de PPP fut interrompu par Monsieur EVIN, directeur de l'ARS d'Ile-de-France. Cette décision fut notifiée par une lettre adressée à Monsieur VALLETOUX dans laquelle sont analysés les dangers du projet de PPP pour la pérennité de l'offre public de soin.

Cette lettre demeure encore secrète !

Annexe 2

Le personnel, toute catégorie confondue de l'hôpital de Fontainebleau, n'a jamais failli à ses devoirs.

Son dévouement, sa compétence, ses combats ont contribué à la renommée de notre établissement, apprécié de nos concitoyens qui l'ont toujours défendu.

Le personnel a toujours porté haut le devoir de mission de service public malgré les attaques dont il a été l'objet.